

Tunisie : l'OMCT préoccupée par la dégradation des conditions de détention et la multiplication des décès en milieu carcéral

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) en Tunisie exprime sa vive préoccupation face à la dégradation des conditions de détention signalée dans plusieurs établissements pénitentiaires tunisiens au cours des mois d'été 2026, dans un contexte marqué par de fortes vagues de chaleur, des difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité, la surpopulation et des difficultés d'accès aux soins.

La combinaison de ces conditions est susceptible d'avoir eu des conséquences graves sur la santé et l'intégrité physique des personnes privées de liberté, en particulier les personnes les plus vulnérables. Dans le cadre de son programme SANAD, l'OMCT a recueilli et documenté plusieurs témoignages de familles de bénéficiaires détenus. Les éléments collectés font notamment état, dans certains établissements pénitentiaires, de coupures d'eau et d'électricité. Des cas de malaises, de difficultés respiratoires ainsi que des hospitalisations ont également été rapportés.

La situation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient alors que les décès se succèdent en détention, dans des circonstances qui demeurent, pour plusieurs d'entre eux, insuffisamment établies. Cette problématique a déjà été documentée par l'OMCT : son [rapport de juin 2026](#) consacré aux morts suspectes recensait plusieurs cas de décès survenus dans des circonstances non élucidées en détention ou après une interaction avec des agents publics, dont six nouveaux signalés à SANAD au cours du premier trimestre 2026.

La dégradation des conditions de détention soulève nécessairement la question de leur contribution à la survenue ou à l'aggravation de situations ayant conduit à des décès. Sans préjuger des circonstances propres à chaque cas, l'OMCT considère que tout décès survenu en détention doit faire l'objet d'un examen approfondi de l'ensemble des conditions dans lesquelles la personne était détenue. Seules des enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes peuvent permettre de déterminer les circonstances de chaque décès et d'établir les éventuels manquements ou responsabilités.

Au-delà de l'examen de chaque cas, l'OMCT est préoccupée par **l'absence de données officielles consolidées permettant d'apprécier l'ampleur des décès survenus en détention.** La publication de données précises sur les décès, leurs circonstances et les causes médicales établies apparaît essentielle pour permettre un contrôle effectif des conditions de détention et prévenir la répétition de situations susceptibles de mettre en danger la vie et l'intégrité des personnes détenues.

Dans ce contexte, l'OMCT appelle les autorités tunisiennes à :

- **Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie, la santé et l'intégrité physique des personnes détenues**, notamment face aux vagues de chaleur et aux difficultés rapportées concernant l'accès à l'eau, à l'électricité, à une aération adéquate et aux soins médicaux ;

- **Garantir l'accès effectif aux établissements pénitentiaires aux mécanismes et organisations chargés du suivi des conditions de détention**, afin de permettre une observation indépendante et une intervention préventive lorsque des risques pour la vie ou l'intégrité physique des personnes détenues sont identifiés ;
- **Rendre disponibles des données consolidées sur les décès survenus en détention** depuis le début de l'été 2026, ainsi que les informations disponibles sur leurs circonstances et causes médicales établies ;
- **Veiller à ce que les décès survenus en détention fassent l'objet d'enquêtes indépendantes, impartiales et transparentes**, et à ce que les familles puissent être informées de leurs résultats.

L'OMCT considère que la protection de la vie, de la santé et de la dignité des personnes privées de liberté doit demeurer une priorité, y compris dans les périodes de conditions climatiques extrêmes. La mise en œuvre immédiate de mesures de protection et la clarification des circonstances des décès signalés sont plus que jamais nécessaires.

L'OMCT continuera de suivre avec attention l'évolution de la situation et appelle à ce que les préoccupations exprimées puissent faire l'objet d'une réponse transparente et appropriée.